

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER JOURNAL... Abon. annuel, . . . 94. Abon. semestriel, . . . 52. Frais de poste à part. On doit indiquer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut retirer ou payer, autrement, on est censé continuer un autre.

PREMIER ANNONCES... Première insertion: 6 lignes et au-dessous, . . . 2s. 6d. 10 lignes et au-dessous, . . . 3s. 6d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 1/2 prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires;—est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux îles de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, pres de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomas, M. S. Couillard-Dupuis; Kamouraska, M. Alexis Gagné; Saint-Roch des Aulnets, Amable Morin, écr.; Saint-Jean-Port-Joli, M. le col. Fraser; Baie des Chaleurs, M. l'abbé des Ruiseaux; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Tétreau. On reçoit les abonnements du district et de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées franches de port.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 8 août 1846.

On écrit de Trouville sur-Mer (Calvados):—Les baigneurs abondent sur notre belle plage. Depuis l'été dernier, on nous a construit une cinquantaine de maisons nouvelles, et c'est à peine si nous pouvons loger la foule qui grossit chaque jour. Pendant que les dévorantes chaleurs sévissent sur Paris, nous jouissons ici d'un temps délicieusement abominable: la pluie, le vent, le froid, la grêle, répandent sur nous leurs bienfaits. Pour se distraire, les baigneurs, ne pouvant se baigner dans les flots orangeux, sont allés voir les régates du Havre. Ils ont assisté à l'arrivée des canotiers parisiens. Ces ingénieux navigateurs avaient fait remorquer leurs embarcations par un bateau à vapeur, et ils s'étaient placés sur le remorqueur. —Le faubourg Saint-Germain nous est resté fidèle; nous avons revu toutes nos merveilleuses habitations: Mme de B... Mme de C... Mme de N... nos marquis, nos comtesses, nos duchesses, qui viennent se dédommager de la contrainte imposée par les salons de Paris, et se livrer gaîment aux excentricités de tout genre autorisées par les mœurs maritimes. Les personnes politiques ne nous manquent pas. M. Guizot a installé sa famille à Trouville, et il est venu plusieurs fois promener sur la plage ses méditations électorales. Le salon de réunion est très animé et très bien fourni d'anecdotes.

L'année dernière, parmi les brillants dandys que nous avait amenés la saison maritime, se trouvait un jeune gentilhomme d'une figure avantageuse, d'une tournure parfaite, qui bientôt fit les délices du salon de réunion. Le soir, au bal, c'était un danseur accompli; le matin, au bain, c'était un nageur admirable. Ce double talent devait lui être d'un grand secours. —Quelques bruits défavorables avaient couru sur le compte de cet aimable jeune homme; on disait qu'il avait quitté Paris pour se soustraire aux atteintes de ses créanciers. Ces rumeurs, d'abord incertaines, furent confirmées par l'apparition subite d'un huissier et de deux recors qui venaient opérer la capture du débiteur. On avait découvert sa retraite, et on voulait exécuter contre lui divers jugemens du tribunal de commerce, entraînant la contrainte par corps. Le gentilhomme sortait de chez lui lorsqu'il aperçut ces figures de sinistre présage se dirigeant du côté de sa demeure; aussitôt, guidé par l'instinct de la conservation, il prit la fuite à toutes jambes; mais les limiers, qui l'avaient aperçu, s'élançèrent à sa poursuite. —Se voyant près de tomber entre leurs mains, l'intrépide jeune homme prend un parti désespéré; par un brusque détour il gagne la plage, et courant droit devant lui, il entre résolument dans l'eau. L'huissier et ses recors, qui se soucient peu de prendre un bain, s'arrêtent à la limite que leur tracent les flots; tandis que le débiteur, se dépouillant de son habit et de ses bottes, se met en costume de nageur et gagne le large en narguant ses persécuteurs. — C'est bon! disent ceux-ci, nous aurons notre tour; tout vient à point à qui sait attendre; notre homme ne nagera pas toujours; il faudra bien qu'à la fin il revienne au rivaige, et c'est là que nous l'attendons. Faisons donc bonne garde, et ne perdons pas de vue cette proie qui ne peut pas ne s'échapper.

Cependant le nageur allait toujours en avant vers la haute mer, et après avoir contemplé cette manœuvre hardie pendant un certain temps, l'huissier senti naître dans son âme une vive inquiétude, non pour l'homme, mais pour sa créance. — Est-ce que ce maudit débiteur, pensa-t-il, aurait l'indécence de vouloir éteindre ses dettes dans les vagues et s'acquitter par un suicide? Les gens qui ne paient pas leurs billets à l'échéance sont capables de tout, et celui-ci me paraît décidé à faire le suprême plongeon. Il va si loin qu'il est impossible maintenant qu'il en revienne. Comme il disait ces mots, plusieurs bateaux de pêcheurs sortant de la rivière de Touque à la marée basse, s'éloignaient de côte à toutes voiles. Le nageur avait compté sur l'assistance de cette flotte; nonchalamment couché sur les flots, il attendit qu'un des bateaux l'eût rejoint, et demandant au patron une hospitalité qui ne pouvait lui être refusée, il s'élança légèrément à bord. — Le voilà sauvé! s'écria l'huissier; le scélérat se fera débarquer loin d'ici. C'est une campagne à recommencer. — Tel était en effet le projet du débiteur fugitif; seulement, pour débarquer ailleurs que chez des peuplades sauvages, sa tenue était bien légère, car il n'avait conservé de son costume qu'un simple pantalon de coutil et rien dans les poches; mais la joie d'avoir échappé aux recors banonnait de son esprit les alarmes de l'avenir. Et puis la jeunesse, naturellement téméraire et confiante, se plait à ces situations originales et s'abandonne volontiers aux chances aventureuses du hasard. Qui sait que la fortune lui réservait! — En attendant mieux, ce que la fortune lui réservait! — En attendant mieux, la fortune lui envoya une tempête. Battu par les flots courroucés, emporté par les vents déchaînés, le bateau alla échouer sur les côtes de l'île de Wight, où plusieurs familles de l'aristocratie anglaise ont leur résidence d'été. Le dandy parisien fit son entrée dans l'île en qualité de naufragé; il avait la tenue de l'emploi, et sa position méritait un intérêt qui lui fut aisément accordé. Comment ne pas s'intéresser à un beau jeune homme qui, sorti de Trouville pour une simple promenade, avait failli périr dans une tempête affreuse? Les offres de service lui arrivèrent de toutes parts; on lui donna des habits, on se disputa le plaisir de l'héberger, et dès son début il devint le lion de la société aristocratique. Lorsqu'il parla de partir, on le retint de force, et, à vrai dire, il ne demandait pas mieux. Le pays était bon; chaque jour c'étaient des festins, des parties de plaisir, des concerts, des bals. Le charmant naufragé était accablé d'invitations et de prévenances, on l'écoutait avec ravissement, on admirait sa grâce à danser la polka, en

un mot, son succès fut complet. Profitant de la chance avec habileté, il adressa ses hommages à une riche héritière qui, maîtresse de sa fortune et de sa main, s'empressa de lui accorder l'une et l'autre.

Le dandy qui, l'année dernière, était sorti de Trouville à la nage demi-nu et poursuivi par les recors, y est rentré triomphalement cette année, en grand équipage, avec une jolie femme et deux cent mille livres de rente.

DU MEXIQUE ET DE L'ARMÉE.

Rien de nouveau, si ce n'est que le Herald a publié certains documents provenant du quartier-général de l'armée, et qui tendraient à laisser peu d'espoir dans les intentions pacifiques immédiates de Santa-Anna. Ces documents, dit notre confrère américain, ont été dépêchés par le général Taylor au cabinet par un courrier qui a quitté l'armée quelques jours après l'arrivée de Santa-Anna à Mexico. Un assez long délai s'était écoulé déjà pour que des propositions de paix et d'armistice eussent pu être faites, si le dictateur y avait été disposé; mais le général Taylor n'avait encore reçu aucune communication.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, parce que là seulement est le vrai de la situation: personnellement Santa-Anna désire la paix, mais il doit lutter contre l'opinion publique, sous le coup de laquelle lui-même et ses successeurs ont déjà succombé. Entrer en négociations pacifiques aussitôt sa réinstallation, ce serait, de sa part, vouloir maladroitement jouer de l'impopularité. Il connaît trop la nation à laquelle il a affaire pour tenter une pareille folie. Mais il est rusé, persévérant et énergique; ce qu'il veut, il l'obtient; tout se réduit donc à une question de temps: que les Etats-Unis patientent, et la nouvelle administration mexicaine leur fournira les moyens de sortir honorablement de la difficulté dans laquelle ils sont plongés.

Nous apprenons, par la même voie, que les cabinets d'Angleterre, de France et d'Espagne auraient donné l'assurance à Santa-Anna, de la manière la plus positive, que son administration ne recevrait ni un dollar ni le moindre encouragement qui pût l'encourager à poursuivre la guerre contre les Etats-Unis.

Que les puissances européennes n'interviennent pas, nous n'en avons jamais douté; l'Angleterre, peut-être, en aurait eu l'intention, mais nous avons annoncé dernièrement, comment lord Palmerston a reçu de M. Guizot un refus positif aux propositions qu'il lui avait faites à cet égard. La cause, évidemment, est perdue du moment où M. Guizot l'abandonne. Il y a loin de là, cependant, à la déclaration formelle que la France et l'Espagne ne donneront ni secours ni encouragement, au Mexique, pour la poursuite de la guerre. L'Angleterre aurait passé trop subitement d'un extrême à l'autre; le cabinet des Tuileries aurait, de son côté, fait trop bon marché de son système d'équilibre américain; l'Espagne aurait risqué de perdre la position privilégiée qu'elle occupe près du Mexique; certainement non, une déclaration aussi franche et aussi positive n'a pas été faite; nous n'en croyons pas un mot.

Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement mexicain doit savoir, à n'en pas douter, qu'il aurait tort de compter sur d'autres que sur lui-même pour tenir tête aux Etats-Unis, et cette conviction que Santa-Anna ne manquera pas d'exploiter habilement, servira d'une manière utile les dispositions pacifiques du nouveau président.

L'occasion est bonne pour la proposition du plan tout nouveau que nous a communiqué votre correspondant de Washington; bien que cette combinaison, que nous avons exposée dans notre dernier numéro, paraît, tout d'abord, hardie et difficile à mettre à exécution, nous croyons, néanmoins, qu'on amènerait, sans grande peine, le Mexique à y consentir, car elle laisse intacte la seule chose que le peuple mexicain ne sacrifiera jamais: l'amour-propre national.

—Franco-Américain.

RETRAITE DE M. BANCROFT.

Le bruit dont nous nous sommes rendu l'écho dans notre dernier numéro, s'est pleinement confirmé; M. Bancroft quitte le ministère de la marine et prend la place de M. Mac-Lane comme ambassadeur à Londres. Cette nomination, chose assez rare en pareille matière, a été généralement accueillie par la presse avec satisfaction. M. Bancroft possède toutes les qualités d'un excellent représentant à l'étranger; sa haute instruction, ses manières exquises, son intelligence des affaires, et la capacité comme homme d'état dont il a fait preuve dans sa carrière ministérielle, viennent témoigner en faveur du choix qu'a fait M. Polk.

Le portefeuille de la marine passe à M. Mason, attorney-général des Etats-Unis, sur le mérite duquel on s'accorde également. — Tout fait présumer que M. Franklin Pearce, du New-Hampshire, remplacera M. Mason.

De semblables remaniemens ministériels, loin d'affaiblir l'administration, ne peuvent que lui acquiescer; à un plus haut degré la faveur de l'opinion publique; ils ont le bien général pour seul objet, et les intrigues n'y ont aucune part.

Nous aurions voulu, convaincu que nous sommes des capacités et des louables intentions de M. Bancroft, le voir accréditer auprès de la Cour des Tuileries plutôt qu'auprès de celle de Londres; mais des circonstances toutes particulières ont amené M. Polk à la détermination qu'il a prise. Le successeur de M. King à Paris sera, dit-on, M. Pickens, de la Caroline du sud. — Idem.

EMPIRE.

NAPOLÉON-BONAPARTE.

(Suite.)

En 1809, tout prêt à punir l'Autriche de ses trahisons, il confia à l'armée ses grands desseins: il la mèle, il l'associe à ses vengeances. Il ne se sépare pas d'elle, c'est sa cause qu'il va défendre. Quel élan militaire dans ce discours!

"Soldats, j'étais entouré de vous lorsque le souverain d'Autriche vint à mon bivouac de Moravie! Vous l'avez entendu implorer ma clémence, et me jurer une amitié éternelle. Vainqueurs dans trois guerres, l'Autriche a dû tout à notre générosité. Trois fois elle a été parjure!! Nos succès passés vous sont un sûr garant de la victoire qui nous attend. Marchons donc, et qu'à notre aspect l'ennemi reconnaisse ses vainqueurs!"

C'est avec la même ardeur qu'il anime contre les Anglais l'armée expéditionnaire de Naples. Ne dirait-on pas que sa parole va au pas de course?

"Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si tant est qu'ils vous attendent, les défilés bataillons des tyrans des mers! Ne tardez pas à m'apprendre que la sainteté des traités est vengée, et que les mânes de mes braves soldats égorgés dans les ports de la Sicile, à leur retour d'Egypte, après avoir échappé à tous les périls des naufrages, des déserts et de cent combats, sont enfin apaisés!"

C'est encore pour abattre la puissance de son implacable, de son éternel ennemi, qu'il harangue l'armée d'Allemagne à son retour, et qu'il ouvre devant ses regards la conquête de l'Italie:

"Soldats, après avoir triomphé sur les bords du Danube et de la Vistule, vous avez parcouru l'Allemagne à marches forcées. Je vous fais aujourd'hui traverser la France, sans vous donner un moment de repos. Soldats! j'ai besoin de vous. La présence hideuse du léopard souille les continents d'Espagne et de Portugal. Qu'à votre aspect il foie épouvanté! Portons nos aigles victorieuses jusqu'aux colonnes d'Hercule: Là aussi nous avons des outrages à venger! Soldats, vous avez surpassé la renommée des armées modernes; mais avez-vous égalé la gloire des armées de Rome qui, dans une même campagne triomphèrent sur le Rhin et sur l'Euphrate, en l'Ilyrie et sur le Tage?"

Le matin de la bataille de la Moscowa, il étale aux yeux des soldats cette nouvelle moisson de lauriers qu'ils vont cueillir, et il les met, avec lui-même, en présence de leurs souvenirs et de la postérité.

"Voici la bataille que vous avez tant désirée! Désormais, la victoire dépend de vous, elle vous est nécessaire. Elle nous donnera l'abondance, de bons quartiers d'hiver, un prompt retour dans la patrie. Conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland, à Witepsk, à Smoleusk, et que la postérité la plus reculée cite avec orgueil ce que vous avez fait dans cette journée. Que l'on dise de vous: il était à cette grande bataille sous les murs de Moscou!"

Nous sommes arrivés, avec le soleil, sur le haut de la montagne. Il faut la redescendre dans l'ombre: arrêtons-nous un instant.

La gloire s'éteint à bout de luire: la liberté seule se répare par ses épuisements même. Plus elle se répand, plus elle se féconde. Mais Napoléon ne voulait pas se jeter dans les bras de la liberté. Peut-être, je dis peut-être, eut-il, en se mettant à l'avant-garde de la démocratie européenne, renversé, mieux qu'avec ses armées, tous les rois de l'Europe. Il ne le voulait pas. Le pouvait-il lui, aussi et plus despotique que les autres potentats? Trop nouveau et trop ancien déjà pour les peuples, Napoléon eut bientôt contre lui et les peuples et les rois. Il avait effrayé les dynasties; les dynasties soulevèrent les nationalités. Or on triomphe d'une armée, on ne triomphe pas d'une nation, de plusieurs nations. Le génie et la victoire ne peuvent rien à la fin contre l'indépendance des peuples, contre le droit et contre le nombre. C'est la loi humaine, loi de justice et de moralité, loi providentielle. Napoléon devait donc périr et sa chute était marquée, presque à l'heure fixe.

En vain ce fier courage voulut se retremper dans les forces vives de la France d'où son moi, ce moi aride et fatal, sortait toujours malgré lui. Comme un lion acculé dans son antre et menacé de tous côtés par les épieux des chasseurs, il s'adossa à la nation et rugit à faire trembler le monde. Il était trop tard!

C'est triste de voir cet empire de pourpre et d'or qui se détache par lambeaux; cette vaste monarchie qui craque, dans ses ais mal joints, de Rome au Texel, des Alpes à Hambourg; ces négociations vingt fois reprises, vingt fois avortées; ces transactions secrètes et abatement des courages, ces transactions secrètes d'avarice et de vanités repues, ces aspirations invincibles au repos, cette lassitude universelle de la France rompue et brisée.

Passons, passons vite dans la cour de Fontainebleau pour écouter les adieux de Napoléon aux restes fidèles de son armée, à ses soldats qui ne pouvaient se séparer de leur général, et qui pleuraient autour de lui. Il n'y a pas dans l'antiquité de scène à la fois plus déchirante et plus sublime.

"Soldats! je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans que nous sommes ensemble, je suis content de vous. Je vous ai toujours trouvés au chemin de la gloire. Toutes les puissances de l'Europe se sont armées contre moi. Quelques-uns de mes généraux ont trahi leur devoir et la France. Elle-même a voulu d'autres destinées: avec vous et les braves qui me sont restés fidèles, j'aurais pu entretenir la

guerre civile; mais la France eût été malheureuse. "Soyez fidèles à votre nouveau roi; soyez soumis à vos nouveaux chefs, et n'abandonnez pas notre chère patrie. Ne plaignez pas mon sort; je serai heureux lorsque je saurai que vous l'êtes vous-mêmes. J'aurais pu mourir; si j'ai consenti à survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. J'écrirai les grandes choses que nous avons faites. . . Je ne puis vous embrasser tous, mais j'embrasse votre général. Venex, général Petit, que je vous presse sur mon cœur! Qu'on m'apporte l'aigle! que je l'embrasse aussi! Ah! chère aigle, puisse ce baiser que je te donne retentir dans la postérité! Adieu, mes enfants; mes vœux vous accompagneront toujours; gardez mon souvenir!"

Il part, et du fond de l'île d'Elbe il organise sa fabuleuse expédition. Il n'a pas encore mis les pieds sur les rivages du golfe Juan, que déjà, du haut de ce frêle esquif qui porte César et sa fortune, il livre aux flots, il sème au vent sa proclamation. Il évoque aux yeux de ses soldats les images de cent victoires, et il envoie ses aigles devant lui, comme les messagers de son retour triomphant.

"Soldats dans mon exil j'ai entendu votre voix. . . Nous n'avons pas été vaincus. . . mais trahis; nous devons oublier que nous fumes les maîtres des nations; mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être le maître chez nous? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Jéna, à Montarissail! Les vétérans de l'armée de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Egypte, de l'Ouest, de la grande armée sont humiliés. . . Venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. . . La victoire marchera au pas de charge. . . L'aigle, avec ses couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame! . . ."

Le lendemain de son arrivée aux Tuileries, et dans l'étonnement des esprits qui suit une nuit d'enthousiasme et d'ivresse, il rallie la vieille garde autour de son drapeau. Il lui présente ses braves compagnons de l'île d'Elbe. Quelle gradation, quel art, quelle convenance, quelle habileté oratoire dans cette improvisation!

"Soldats, voilà les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur, ils sont tous mes amis; ils étaient chers à mon cœur. Toutes les fois que je les voyais, ils me représentaient les différents régiments de l'armée. Dans ces six cents braves, il y a des hommes de tous les régiments; tous me rappelaient ces grandes journées dont le souvenir m'est si cher, car tous sont couverts d'honorables cicatrices reçues à ces batailles mémorables. En les aimant c'est vous tous, soldats de l'armée française, que j'aimais. . . Ils veus rapportent ces aigles; qu'elles vous servent de ralliement; en les donnant à la garde, je les donne à la toute l'armée; la trahison et des circonstances malheureuses les avaient couvertes d'un voile funèbre; mais, grâce au peuple français et à vous, elles repaissent resplendissantes de toute leur gloire. Jugez qu'elles se trouveront toujours et partout où l'intérêt de la patrie les appellera! Que les traités et ceux qui voudraient envahir notre territoire, n'en puissent jamais soulever les regards!"

Il y aurait trop à dire de ce que de faire sentir toute la beauté de situation de ce morceau là.

Quelques jours après, au cham de Mars, il ne parle pas de la gloire des combats et du dénouement de ses compagnons: il flatte, il exalte, il caresse devant le peuple et le corps législatif, le grand sentiment de la souveraineté nationale.

"Empereur, Consul, Soldat, je tiens du peuple! Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions. Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple, dans l'espoir de voir se réaliser la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, son honneur et ses droits. . ."

Plus tard il conjure la chambre d'oublier leurs querelles devant la grandeur du péril national. On a retenu ces mots:

"N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites, au moment où le bélior brisait les portes de la ville. . . C'est dans les temps difficiles que les grandes nations, comme les grands hommes, déploient toute l'énergie de leur caractère. . ."

Bientôt, il tombe inopinément au milieu de son armée, il lui rappelle qu'elle ne doit pas se laisser effrayer par le grand nombre des ennemis: qu'elle a d'atroces injures à venger; que les nations voisines sont impatientes de secouer le joug de combattre, en se ralliant à elle, les mêmes ennemis,

"Eux et nous, ne sommes-nous plus les mêmes hommes! Soldats! à Jéna contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogants, vous étiez un contre deux, et à Montarissail un contre trois. . ."

"Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers chez les Anglais, vous fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux qu'ils ont soufferts! Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, les soldats de la confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à des princes ennemis de la justice et des droits des peuples. . ."

(A continuer.)

Nous ne pouvons faire autrement que de désapprouver l'acte du comité de secours par lequel £4,000 devront être distribués entre les pasteurs des différentes dénominations religieuses pour servir au soulagement des personnes en destitution durant l'hiver prochain.

Par le Telegraph Electric.

Washington, 14 septembre au soir.

Le steamer McKim est arrivé le 5 à la Nouvelle-Orléans, ayant quitté Brazos Santiago le 2, il a ramené quelques malades.

L'armée est toujours à Camargo. Le colonel Hays y est revenu après avoir reconnu le pays sans incident remarquables.

Une révolte a éclaté dans la nuit du 31 août dans une compagnie de volontaires irlandais et quelques autres campés en face de Burita. On a eu recours aux canons, et 15 à 20 hommes ont été tués, ou blessés.

Le colonel Baker du 4e régiment des volontaires d'Illinois arriva avec les compagnies A et C pour aider à apaiser la révolte, et monta en personne à bord du bateau à vapeur avec vingt hommes d'élite.

Des 20 hommes montés à bord avec lui, huit furent blessés, six à coups de bayonnette et deux par balles. A l'arrivée des compagnies A et C, le capitaine Robert qui commandait la première ordonna à ses hommes de charger à bord et marchait lui-même en avant.

Depuis lors, Al. J. Seahorn de la compagnie A du régiment d'Illinois est mort à bord du MCKIM, plusieurs autres blessés à bord du même navire étaient près de succomber.

La 1ère Brigade est partie de Camargo le 19 août, se dirigeant sur Monterey sous les ordres du général Worth. Celui-ci a établi son premier dépôt à Seralvo et se propose d'en établir un second à mi-chemin de Monterey.

Le colonel Harney est parti le 23 de San Antonio de Bejas (Texas), se dirigeant sur Monclava (Mexique), avec 120 Dragons, 500 Texiens, et 18 Delawars. Le général Taylor est, dit-on, surpris et mécontent de voir le colonel Harney se mettre en mouvement avant le général Wool.

Les troupes et l'artillerie continuent à arriver à Camargo, par terre et par le fleuve.

La nouvelle de la révolution en faveur de Santa Anna reçue le 27 au camp du général Taylor, y a causé une grande sensation. Personne ne savait qu'en penser.

Une lettre de datée de Camargo, le 20 août, dit que le général Taylor devrait se mettre en marche le 5 septembre pour Monterey.

Le 21 août, les chaudières du vapeur Enterprise ont fait explosion à 40 milles au-dessus de Reynosa; cinq personnes ont été tuées, dont M. Ganfrey de New-York et un étranger dont le nom est inconnu. Dix-sept ont été grièvement blessés, et 13 autres légèrement.

DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE À PROPOS DE L'ESPAGNE.

Nous avons fait mention des symptômes d'une grave mésintelligence survenue, entre le ministère whig d'Angleterre et le cabinet français, au sujet des prétendants à la main de la jeune reine d'Espagne. Nous donnons ci-dessous trois articles de journaux qui feront comprendre l'origine et la nature de cette mésintelligence.

ARTICLE DU TIMES.

Si nous n'avions pas à parler de la politique d'un monarque qui a acquis dans son propre pays et dans les affaires générales de l'Europe une haute réputation d'habileté, nous ne serions pas embarrassés pour qualifier énergiquement la conduite que les Tuileries ont suivie à l'égard de l'Espagne. Mais la tenacité avec laquelle on a poursuivi un objet peu important, le ton arrogant qu'on a pris pour faire connaître aux autres cours de l'Europe ses désirs relativement à l'Espagne, et l'aveuglement avec lequel on a plus d'une fois menacé de sacrifier la paix et la liberté de la Péninsule

à d'absurdes prétentions, montrent combien on est passionné pour l'agrandissement de la famille, passion qui n'est conforme ni aux principes de la justice, ni à ceux du bon sens, ni à ceux de la politique. Le but qu'on se proposait ne pouvait être atteint qu'à l'aide des plus détestables moyens et avec le concours de personnes qui sont, sous tous les rapports, les plus dangereuses pour l'Espagne.

Est-il possible de croire que les Tuileries, si prudentes, fussent prêtes à renvoyer le général Narvaez à Madrid pour y faire un coup d'état et y opérer une révolution militaire, dans l'unique but de mettre à exécution le honteux projet auquel Christine est si empressée de sacrifier sa fille, et de placer un prince Trappani sur un trône qui, dès ce moment, perdrait tout droit au respect de la nation? Peut-on croire que, dans les vicissitudes de cette étrange négociation, l'ambassadeur de France ait poussé la déraison et l'arrogance au point de menacer les ministres espagnols de ramener le comte Montemolin à Madrid, à la tête des bataillons français, si Trappani était repoussé? Les ministres espagnols ont ri de cette menace, car ils connaissent d'où elle provenait; mais ils ont dû sentir vivement cette offense. On leur a dit que non seulement leur maintien à la tête des affaires, mais encore la sécurité du trône constitutionnel, dépendent de leur accession à des conditions si impossibles que les carlistes eux-mêmes les ont rejetés, si viles que tout Espagnol les méprise.

Nous espérons vivement que les ministres espagnols auront assez de force et de courage pour suivre leur propre politique, sans daigner faire attention à des appels à la terreur qui sont si inconvenants. Que la reine d'Espagne épouse qui lui plaira, que son choix soit approuvé par l'opinion d'un ministère indépendant et sanctionné par la nation, et elle pourra compter sur l'opinion publique et sur l'appui général de l'Europe POUR LA DÉFENSE contre les conséquences d'une action aussi légitime. Philippe V était à peine assis sur le trône espagnol qu'il fit savoir à Louis XIV qu'il ne se considérait plus comme prince français, mais comme roi d'Espagne. C'est cependant au moment même où la loi salique, introduite en Espagne par Philippe V, est définitivement abandonnée avec l'agrément de la France, par le juste motif que la monarchie espagnole devait être affranchie des restrictions purement bohémiennes; c'est précisément ce moment, disons-nous, que l'on choisit pour mettre en avant cette prétention inouïe, qu'une reine d'Espagne ne peut pas se marier sans le consentement des Tuileries. Il n'est pas besoin d'insister sur la gravité d'une pareille atteinte à l'indépendance d'une ancienne couronne, parce que le souverain qui la porte est faible, jeune et femme. Une pareille conduite n'est pas discutable. De toutes les absurdités que l'on a débitées sur ce sujet, la plus forte est celle qui veut convertir en alliance exclusivement anglaise un mariage avec un prince de la maison de Cobourg. Deux princes de cette maison ont successivement épousé l'héritière présomptive de la couronne de la Grande-Bretagne, la princesse Charlotte et S. M. la reine Victoria. Ces deux princes ont eu le bon goût et le bon sens d'adopter les idées et les manières de ce pays, de même que nous espérons voir l'époux de la reine Isabelle adopter les manières et se conformer au caractère des Espagnols. Le premier de ces princes est devenu roi des Belges et gendre de Louis-Philippe lui-même; or, Léopold doit être considéré comme prince français plutôt que comme un prince anglais; Léopold cependant appartient à la branche protestante des Cobourg-Gotha.

La branche catholique des Cobourg-Gohary est bien plus étroitement alliée à la famille royale de France, par les deux mariages du duc de Nemours et de la princesse Clémentine d'Orléans, et elle n'a aucun lien qui l'attache à l'Angleterre ou aux intérêts anglais. L'état actuel de nos relations avec le Portugal montre combien peu de valeur ont ces rapports de parenté nominale. C'est un Cobourg-Gohary qui a épousé la reine Dona Maria, et qui joue un rôle si absurde dans les affaires publiques du Portugal.

Eh bien! nous pouvons dire que, depuis l'époque de Charles II, jamais la cour et la nation anglaises n'ont été si indifférentes pour les affaires de Portugal, et si insoucieuses de leur accord dans cette partie de la Péninsule, que depuis que le prince Ferdinand de Cobourg est devenu don Fernando de Portugal. La cour de France, au contraire, a exploité avec soin ses rapports de parenté avec ce prince pour se créer une grande influence au palais de Las-Necessidades; il ne paraît même pas qu'elle ait été fort à l'avantage du Portugal.

Si l'on ne veut en Espagne qu'un simple instrument, la famille Cobourg pourra le fournir; mais il est ridicule d'attribuer, aux membres de cette maison un caractère politique quelconque, soit opposé, soit même favorable aux grandes influences politiques de l'Europe. C'est précisément l'absence de cette dangereuse faculté qui a fait la fortune de cette famille; il est difficile de croire que le mariage ait donné aux Cobourg un défaut dont leur naissance et leur position les avaient affranchis. Le but réel que se proposent les Tuileries, c'est de compléter leur triomphe sur le cabinet de Madrid et sur le peuple espagnol. La vanité politique et l'orgueil de famille les poussent à poursuivre cet objet, mais le temps est venu où l'on ne peut leur permettre de marcher ainsi dans les ténèbres des mystères diplomatiques. Nous verrons comment ce dessein tortueux soutiendra l'épreuve de la publicité, qui l'expose à la critique de l'Europe et au courroux de l'Espagne.

ARTICLE DES DÉBATS.

Nous n'objecterons point de passer sous silence une sortie fort inattendue que le plus accrédité des journaux anglais a fait ces jours derniers contre la cour de France à propos des divers prétendants à la main de la reine d'Espagne. L'article du Times était en effet remarquable, ne fût-ce que par l'étrangeté de la forme et l'excessive violence du langage. Mais c'est précisément pour cette raison que nous n'y attachons pas l'importance qu'on semble vouloir lui attribuer. Si les observations de la feuille anglaise avaient dû avoir un certain caractère officiel, si elles avaient été réellement destinées à faire connaître les intentions du ministère anglais, il est de toute évidence qu'un gouvernement allié, et nous croyons pouvoir le dire, un gouvernement ami, aurait eu soin de faire donner à sa pensée une expression plus grave, plus réservée, et de tout point plus convenable. Il est clair que ce ne peut pas être le gouvernement anglais qui ait autorisé ou encouragé des dénuciations aussi peu mesurées de l'esprit d'intrigue, de l'aveuglement ou de l'arrogance d'un souverain allié. Quand on traite sérieusement des affaires sérieuses, on se sert d'un tout autre langage.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette brusque sortie du Times, c'est qu'au moment où il s'élève avec tant d'énergie contre la prétendue intervention dictatoriale de la cour des Tuileries, le journal anglais semble lui-même vouloir imposer à l'Espagne une candidature spéciale à la main de la reine Isabelle. En même temps qu'il reproche au gouvernement français de favoriser par ses intrigues les prétentions d'un prince de la maison de Bourbon, il appuie lui-même de toutes ses forces la présentation d'un prince de la maison de Cobourg. Nous voulons bien être de l'avis du Times sur un point; nous pensons avec lui que la question du mariage de la reine d'Espagne ne doit pas être une question espagnole. Cela nous paraît très raisonnable et très logique; mais du moins faudrait-il commencer par pratiquer soi-même cette édifiante impartialité qu'on recommande aux autres. Et si nous n'avons pas le droit d'appuyer un prince de la maison de Bourbon, nous ne voyons pas pourquoi d'autres auraient le droit d'appuyer, de leur côté un prince de telle ou de telle autre famille. Nous montrerons pour l'indépendance de l'Espagne et pour le libre arbitre de la reine Isabelle plus de respect que n'en montre le journal anglais, en n'insistant pas davantage sur ce point.

Nous regrettons le langage plus qu'indiscret du Times, parce que, par sa position et l'influence de sa grande publicité, le Times a le pouvoir de faire beaucoup de mal comme il pourrait faire beaucoup de bien. Mais nous ne voulons rejeter en aucune façon la responsabilité de ce langage sur le gouvernement anglais, et nous croyons être sûrs que le ministre qui est à la tête du département des affaires extérieures y est complètement étranger. Nous croyons aussi qu'il ne serait pas très difficile de devenir la source de l'étrange acrimonie que le journal apporte dans cette discussion impetive. Les souvenirs et les rancunes d'une longue résidence à Madrid, et d'une rivalité constante et systématique avec l'influence française à la cour d'Espagne, laissent trop clairement leur trace dans cette explosion de mauvaise humeur. L'ancien ministre d'Angleterre à Madrid, aujourd'hui membre du cabinet anglais, comprendra très bien ce que nous voulons dire. Lord Clarendon se souvient trop de M. Georges Villiers.

Ce que nous prendrons la liberté de trouver au moins singulier, c'est que ceux-là qui, il y a quelques mois à peine, ont voulu exclure lord Palmerston du département des affaires étrangères en Angleterre, par l'unique raison qu'en le croyant mal disposé envers la France, montrent aujourd'hui tant d'inclination à le pousser dans les voies fatales au maintien de la bonne intelligence entre les deux pays. Est-ce que ces protestations indirectes d'amitié qu'on faisait à la France en repoussant lord Palmerston, n'auraient pas été entièrement désintéressées? Est-ce qu'elles n'auraient couvert qu'une simple et vulgaire rivalité de portefeuille, au lieu d'être une déclaration de principes? Dans tous les cas, nous devons dire que nous ne connaissons personne de plus mal qualifié pour la conduite générale de la politique extérieure d'un grand royaume, que les hommes qui n'ont eu à exercer l'activité de leur esprit que sur un point tout spécial de cette politique. C'est ainsi qu'on arrive à traiter les affaires générales sous un point de vue borné et exclusif, et à concentrer toute la politique internationale autour des préjugés et des jalousies d'une question particulière. Nous sommes bien fâchés que le ministère anglais, qui a eu, comme chacun sait, une certaine difficulté à concilier les exigences personnelles de ses membres les plus importants, ne soit pas encore dans un parfait état d'homogénéité; mais ce que nous regretterions plus encore, ce serait qu'on choisit les rapports internationaux de la France et de l'Angleterre pour champ clos de ces luttes intestines. Aussi ne voulons-nous pas attribuer une portée exagérée à une attaque à laquelle l'inconvenance même de sa forme ôte la plus grande partie de sa valeur.

A continuer.

On lit dans le Pilot de Lundi:

Nous avons exposé dans un numéro précédent que l'on faisait circuler une réquisition à Son Honneur le Maire, le priant de convoquer une assemblée publique pour considérer la convenance d'adopter une adresse au comte d'Elgin à l'occasion de sa nomination comme gouverneur-général. Nous sommes heureux de voir qu'il y a tout apparence d'unanimité à ce sujet parmi les citoyens de Montréal. Il est, nous croyons, entendu que l'on ne fera aucune adresse de parti, mais on pense que le comte d'Elgin n'arrivera pas par le prochain paquebot, et comme nous ne sommes encore en possession d'aucune annonce officielle de sa nomination, il serait mieux de remettre l'assemblée pour le présent. Nous croyons que tous les partis sont disposés à suivre cette suggestion.

Nous lisons dans une correspondance de Québec au Times de Montréal:

Je pense que le col. Campbell, après avoir résumé les bonnes qualités du Canon Larochelle, se chargeant, se nettoyant, et se tirant lui-même, dans sa lettre à M. Larochelle publiée dans le Herald, savoir: que c'est une pièce de mécanique ingénieuse, qui fonctionne aisément et dont les mouvements sont corrects, fait une curieuse assertion lorsqu'il dit qu'il n'est pas convenable aux fins pratiques de l'artillerie. L'usage que le vapeur fut appliqué d'abord aux machines à filer, les fileurs à la main furent d'avis que l'application était absurde et parfaitement inconvenable à toutes fins pratiques; il leur paraissait impossible qu'on pût faire d'aussi belle laine avec une machine qu'avec la main. Il leur sembla que la substitution de la vapeur aux métiers ordinaires était le moyen de priver de pain plusieurs d'entre eux, et d'occasionner une grande réduction dans les gages en général, parce que les prix tomberaient, à proportion de la facilité à manufacturer. La machine Larochelle peut se charger et se tirer seule; pourquoi ne pourrait-elle pas servir aux canons de la garnison? Durant le feu le plus fort, il n'y a aucune crainte à avoir, et le seul directeur d'une batterie peut être en sûreté à l'abri des ouvrages. Il faudrait moins d'hommes d'artillerie pour les garnisons des villes; de cette manière l'épargne serait grande, chaque homme d'artillerie coûte probablement £100 par année au gouvernement. Une machine semblable à celle de Larochelle pourrait coûter £200, mais elle durerait des années, et l'épargne qui s'en suivrait serait considérable. En outre lorsqu'il y a peu d'hommes d'artillerie, il y a peu d'officiers, et de cette manière l'épargne serait encore plus grande. M. Larochelle devrait envoyer sa machine au Bureau de l'Ordnance d'Angleterre qui le ferait examiner par quelque officier du génie qui lui rendrait justice.

On lit dans le Canadien d'hier: "Le bruit court, dit un journal de Kingston, que M. le juge Hagerman va se retirer du banc, ce qui créerait une vacance, et l'on spéculait déjà sur la question de savoir qui sera son successeur. On présume que l'expérience malheureuse de M. Draper dans la vie politique l'a préparé de reste en abandonner les peines et les inquiétudes pour accepter un poste auquel ses talents et ses connaissances comme légiste le rendent particulièrement propre, et dans lequel il pourrait enfin accomplir ce qui paraît avoir été le but de ses efforts depuis quelque temps, celui de plaire à tous les partis."

—On nous prie de contredire la nouvelle donnée par la Gazette des Trois-Rivières, que le gouvernement militaire est en pourparler avec Mgr. l'archevêque de Québec pour acheter le collège de Nicolet afin de le convertir en caserne.—Idem.

—Un journal d'Edimbourg du 3 août publie une liste de 64 messieurs qui viennent de recevoir le degré de docteur en médecine à l'université de cette ville. De ce nombre est M. Perrington Russell, fils du chef de police de Québec. C'est le second membre de la famille de M. Russell qui s'est distingué dans ses études médicales et a reçu les honneurs universitaires.—Idem.

Institut Canadien. — Canon Larochelle. — Hier soir, après les procédés ordinaires des séances, M. Larochelle entra dans la salle de l'Institut, au milieu des applaudissements et des bravos prolongés des spectateurs. Nous ne parlerons pas de ce canon que l'on ne pourra jamais trop vanter, de ce mécanisme magnifique qui excite l'admiration de tous ceux qui le voient. Parlons plutôt de M. Larochelle; il a une de ces figures qui respirent la douceur, la vertu et le génie; ses manières sont affables; il nous a paru avoir au plus 40 ans; il a répondu avec affabilité à toutes les questions qui lui ont été faites sur son canon, et tout le monde a été satisfait de l'exhibition. Quand chacun eut eu le loisir d'admirer le célèbre canon, le président fut appelé au fauteuil et dans un court mais chaleureux discours, il rappela les progrès de l'industrie sur le continent américain en général, et en Canada particulièrement. Il assura M. Larochelle de la plus grande sympathie de la jeunesse canadienne, félicita la société de posséder au milieu d'elle un homme qui faisait honneur au nom canadien, dont le génie serait un jour une des gloires de son pays. Il termina en apprenant à M. Larochelle sa réception au sein de l'Institut, comme membre honoraire, hommage rendu à son mérite, et témoignage de l'estime que lui avait voué l'Institut Canadien. M. Larochelle, avec une modestie qui nous rappelait une de nos célébrités politiques, répondit brièvement et du cœur plus que des lèvres. Il a paru très satisfait de ce témoignage d'estime de ses jeunes compatriotes. Quelques membres de l'Institut allèrent ensuite le reconduire à son hôtel. —Revue Canadienne.

—Corporation.—La corporation a acheté £350 la pompe "le Montréal" de M. Lepage. C'est un acte comme la corporation en devrait toujours faire, personne ne la blâmerait.—Idem.

—Un M. James McGill a été nommé pour remplacer M. Manuel l'arpenteur de la corporation; avec un salaire de £200.

—M. Perrigo, inspecteur du feu, présente à la corporation une cédule montrant le nombre de maisons situées dans la ville et les faubourgs de Montréal, depuis le 1er décembre 1844, jusqu'au 1er décembre 1845. Il apparaît, d'après cet exposé, qu'il a été bâti 106 maisons en pierre, 96 en brique, 249 en bois, et 9 en bois avec pignon de brique, faisant un total de 460 maisons.—Idem.

M. Lepage.—On nous informe que mardi ou mercredi prochain, les pompiers doivent faire un triomphe à M. Lepage. Ils doivent lui donner une médaille et l'on nous dit qu'ils se réunissent pour lui monter une boutique sur un bon pied. Un semblable procédé fait honneur à toutes les parties.

Accident lamentable.—Un correspondant de la Gazette donne les détails d'un accident déplorable arrivé samedi soir dans le hâvre de Kingston. Vers 8 heures vingt-trois ou vingt-quatre journaliers employés aux travaux du gouvernement à l'Isle aux Cèdres, s'embarquèrent dans une grande chaloupe pour revenir à Kingston, à environ un mille et demi. Lorsqu'ils furent à quelque distance, l'embarcation prit de l'eau, ce qui causa de la confusion à bord, on se poussa de côté et d'autre, jusqu'à ce que le vaisseau chavira, et dix-sept personnes se noyèrent. Quatre d'entre eux furent à la chaloupe et furent sauvés; deux autres nagèrent jusqu'au rivage. Le lendemain matin, les dix-sept corps furent retirés de l'eau. La grande partie de ces hommes étaient fort pauvres et laissent des familles sans secours. Cinq des noyés appartenaient à la même maison. La femme de cette maison resta seule, ayant perdu d'un seul coup, son mari, son père, son frère, son cousin et un ami qui pensionnait chez elle. Ce malheur a produit une sensation douloureuse à Kingston, et on espère que les sympathies ne manqueront pas aux familles privées ainsi de leurs soutiens.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous voyons par les journaux de Kingston qu'une assemblée des habitants de cette ville a été convoquée par le maire et qu'un comité a été nommé pour collecter des souscriptions en faveur des parents des victimes de l'accident de l'Isle aux Cèdres.—Minerve.

Un Anglais du nom de T. Richardson fut dernièrement arrêté à New-York pour s'être enfilé d'Angleterre avec £500, appartenant à une loge d'Odd Fellows dont il était trésorier.—Idem.

Un petit steambot marchand a dernièrement descendu les rapides, et passé en sûreté par le canal Beauharnais, ayant à bord 2,300 barils de farine, et tirant sept pieds et demi d'eau. Lorsque le canal de Lachine sera fini, les vaisseaux de cette classe se rendront tout droit à Québec.—Idem.

Bulletin commercial de Montréal. La farine a été en assez bonne demande au commencement de cette semaine. La vente dans deux premiers jours s'est montée à 10,000 barils:—la fine à 25s; l'extrafine à 25s 6d; la superfine à 27s et 27s 3d; et la commune à 21s 3d et 23s 6d. Le blé est calme; le canadien vaut 25s minots de moyenne qualité du (H.-C.) ont changés de mains à 25s 3d. Les pois sont rares et se vendent facilement à 3s 9d et 3s 11d le minot.

Le potage trouve des acheteurs à 21s 9d et 22s et le pain à 20s 9d et 21s.  
Les provisions sont calmes, le lard même est à 113s et 114s; le porc à 110s et 110s; et le prime à 6s et 6s le quart.—Idem.

Le comité de secours, convoqué pour prendre la résolution adoptée dans une séance précédente, réouverture qui donne £4000 aux pasteurs des différentes églises protestantes vient de s'ajourner à lundi prochain, plusieurs membres ayant exprimé la volonté d'assister aux funérailles de M. Murison.

(Pour le Journal de Québec.)

M. le rédacteur,  
L'apprendre que le Comité de distribution a terminé l'examen des Retours faits par Messieurs les Inspecteurs nommés pour recommander de donner des primes à ceux des incendiés qui rebâtiraient leurs maisons en pierres ou en briques, et les couvriraient de matières incombustibles. Mais, M. l'éditeur, je suis fâché d'apprendre que ces primes ne seront guère plus de la moitié de ce que chacun s'attendait à avoir, sur le grand nombre de propriétaires, qui, sur la foi des résolutions du comité, ont fait de grands efforts, et des emprunts considérables, pour se rebâtir même des emprunts considérables, pour se rebâtir conformément à ces résolutions, afin de toucher ce premium; et aussi le grand nombre qui se propose de bâtir l'année prochaine.

Il paraît que le Comité, après avoir examiné les listes et diminué considérablement les premières recommandations des inspecteurs, se trouveront dans la nécessité de les diminuer encore d'un quart, le tout se montant à £20,000, et lorsqu'il n'y a que £15,000 d'appropriés pour cet objet. Si je suis bien informé, le plus grand nombre était recommandé pour £35 et £50, et quelques veuves pour £50, mais si l'on réduit un quart de ces sommes, je crois qu'il aurait été beaucoup mieux de n'avoir jamais parlé de premium, peut-être qu'un grand nombre ne seraient pas aujourd'hui aussi endettés qu'il le sont.  
Mais, M. l'éditeur, pourquoi ne pas prendre trois ou quatre mille louis sur le fond de réserve pour les cas spéciaux, afin de donner à ces pauvres propriétaires au moins assez pour couvrir leurs maisons en matières incombustibles, et que le restant des fonds soit approprié immédiatement par le Comité, afin que ces travaux soient terminés au plus vite; cela aura peut-être l'effet de faire travailler plusieurs faibles, qui, depuis l'incendie, ont vécu sur les fonds du comité.

**UN INCENDIE.**

19 septembre 1846.

**MARIÉS.**

A Montréal, le 12, par le révd. M. Squire, Peter Langlois fils, éc., de Québec, à Eliza, fille de George Hilton, éc., de Toronto.  
A Nicolet, le 15 septembre courant, par le révd. H. Borges, P. Dorion, écuyer député arpenteur provincial, de cette ville, à Dlle. Mary-Ann Maier, de Nicolet.

**DÉCÉS.**

A Beauport, le 16 du courant, à l'âge de 7 mois et demi, Louis Alfred, 2ème enfant de Sieur Louis Moisan, de St. Roch.  
A Amersbourg, le 11 août, à l'âge de 50 ans, Dame Angélique Tourangeau, épouse de Louis Marie.  
A Montréal, le 1er du courant, après une longue maladie, M. Dieudonné Beaudry, étudiant au petit séminaire de cette ville, âgé de 17 ans et 17 jours.  
A Sorel le 3 du présent, Dame Jane Dies, veuve de William Nelson, écuyer. Cette vénérable Dame avait atteint l'âge de 80 ans, et pendant 50 ans elle avait résidé à Sorel, où ses belles qualités, marquées au coin de toutes les vertus, seront long-temps vénérées et respectées.

**BULLEIN DES VENTES PAR ENCAN.**

Lundi 21 courant, à deux heures, chez Dupont & cie.—Thé, cassonade, mélasse, tabac, vitre, huile, peinture, &c., &c.  
Mardi 22 courant, à deux heures, chez Gillespie, Greenfield & cie.—Cassonade, ram, whiskey de Montréal, vins, thés, riz, tabac, indigo, &c., &c.  
Mardi 22 courant, à deux heures, chez E. P. Woolrich, haute-ville tous son fond de magasin, meuble de ménage, &c., appartenant à la faillite du dit E. P. Woolrich.

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses services au public comme collecteur de comptes, teneur de livres et agent de journaux. Il pourra aussi préparer des comptes et se charger de telles agences qu'on voudra bien lui confier.  
CLEMENT CAZEAU.  
Rue Couillard No 6.  
Québec, 18 septembre 1846.

**AVIS.**

TOUTS ceux qui ont des affaires à régler avec la succession de feu l'Honorable DOMINIQUE DEBARTZICH sont priés de s'adresser à  
ALEXANDRE KIERZKOWSKI, à St. Marc, R. C., ou à LEWIS T. DRUMMOND, Montréal à l'encoignure des rues Craig et St. Joseph.  
Montréal, 17 septembre 1846.



**PONT DE LA RIVIÈRE DU CHÈNE.**

DES soumissions pour la construction d'un pont sur la rivière du Chêne, conformément aux plans et devis que l'on pourra voir au bureau de JOSEPH LAURIN, écuyer, M. P. P. Québec, et au Département des Travaux Publics à Montréal, seront reçues d'ici au 15 OCTOBRE prochain; à être adressées au soussigné et endossées: "Soumissions pour le pont de la rivière du Chêne."  
Les soumissions devront spécifier la somme totale pour l'érection du pont complet, et le taux par verge cube pour les remblais et les avenues; aussi donner le nom de deux cautions respectables pour la due exécution du contrat.  
Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire.  
Département des Travaux Publics, Montréal, 15 septembre 1846.

**APPRENTIS DEMANDES.**

On a besoin de deux jeunes gens de 14 à 16 ans, passablement instruits, actifs et de bonne conduite, que l'on recevra comme apprentis à l'imprimerie de ce journal.  
Québec, 8 septembre 1846.

On a besoin d'un apprenti architecte. S'adresser à PIERRE GAUVREAU, rue Aiguillon. Faubourg St. Jean, 3 sept. 1846.

**Théophile Hamel.**

PEINTRE d'Histoire, de Portrait, à l'honneur d'informer les Messieurs de Clergé, ses amis et le public en général, qu'il a établi son atelier en la maison ci-devant occupée par la Corporation comme Hôtel de Ville, et située en la Haute-Ville, Rue St. Louis, No. 13. Et que ses études de peintures, etc., seront visibles tous les jours de la semaine depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M.  
Québec, 15 septembre 1846.



**PONT DE NICOLET.**

DES soumissions adressées au soussigné, et endossées "Soumissions pour le pont de Nicolet," seront reçues d'ici au JEUDEI le 15 OCTOBRE prochain, pour la construction d'un pont sur la rivière Nicolet, conformément aux plans et devis que l'on pourra voir en s'adressant au bureau de LOUIS CHESSE écuyer, maire de Nicolet, et au Département des Travaux Publics, à Montréal. On pourra aussi se procurer, aux lieux susdits, des formules de soumissions, et aucune soumission ne sera reçue si elle n'est conforme à ces formules.  
Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire.  
Département des Travaux Publics, Montréal, 15 septembre 1846.

**CORPORATION DE QUEBEC.**

Cité de Québec, } Savoir:  
District de Québec. }  
L'Assemblée trimestrielle du conseil de la cité de Québec du mois de septembre, tenue, conformément aux dispositions de l'ordonnance passée à cet effet, le quatorzième jour du dit mois de septembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante six, à l'Hôtel de Ville dans la dite cité, à laquelle assemblée deux tiers des membres composant le dit conseil sont présents, savoir:  
Son Honneur le MAIRE, Et MM. LLOYD, McLEOD, ROBITAILLE, TESSIER, BELLEAU, PLAMONDON, DEAN, SCOTT, GILLESPIE, ROUSSEAU, HALL, TOURANGEAU, MAGUIRE.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et fait par ces présentes le règlement suivant:

**REGLEMENT**

pour changer le temps fixé pour choisir les personnes qui doivent faire les listes des électeurs de la cité, et pour d'autres fins.  
ATTENDU que par un acte passé dans la Législature de cette province, intitulé: Acte pour amender les Ordonnances d'incorporation de la cité de Québec, l'élection des Conseillers de la dite cité a été reculée au premier Lundi de février de chaque année; et attendu qu'il a été jugé à propos de changer aussi le temps fixé pour la nomination des personnes qui doivent faire les listes des électeurs de la cité pour des fins municipales: Qu'il soit donc ordonné et statué que le Conseil de la cité nommera dans aucune session trimestrielle ou dans aucune séance spéciale, qui pourra avoir lieu le ou avant le premier jour du mois de novembre de chaque année, à compter de la date du présent règlement, une personne convenable dans chaque quartier de cette cité; laquelle fera des listes et enrégistremens de toutes les personnes qualifiées pour voter à l'élection des conseillers ou autres officiers de la cité dans le quartier pour lequel elle aura été nommée, et les dites listes et enrégistremens constateront le droit de voter à telle élection; et toute personne qui désira voter à telle élection produira un certificat de sa qualification, revêtu de la signature du dit greffier.  
II. Qu'il soit de plus ordonné et statué que toutes personnes qui seront nommées pour dresser les dites listes, les déposeront au bureau du greffier de la cité le ou avant le premier jour du mois de décembre qui suivra leur nomination.  
III. Qu'il soit de plus ordonné et statué que toute personne ayant quelque objection à faire aux dites listes, soit parce que leurs noms y auront été omis, soit parce qu'ils auront été placés dans un autre quartier que celui où ils devraient être; et tous électeurs dont le nom est déjà sur la liste, qui croiroient que les noms des personnes qui n'ont pas droit de voter ont été inclus dans les dites listes, ou qui auront à leur égard quelques autres objections à faire, devront déposer leurs réclamations ou leurs objections au bureau du greffier de la cité le ou avant le trentième jour du mois de décembre de chaque année.  
IV. Et qu'il soit de plus ordonné et statué que tout règlement contraire en tout ou en partie au présent règlement, est en tout ce qu'il a ainsi de contraire, révoqué et annulé par le présent.  
(L. S.) G. OKILL STUART, Maire.  
Attesté F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

**CORPORATION DE QUEBEC.**

Cité de Québec, } Savoir:  
District de Québec. }  
L'Assemblée trimestrielle du conseil de la cité de Québec du mois de septembre, tenue, conformément aux dispositions de l'ordonnance passée à cet effet, le quatorzième jour du dit mois de septembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante six, à l'Hôtel de Ville dans la dite cité, à laquelle assemblée deux tiers des membres composant le dit conseil sont présents, savoir:  
Son Honneur le MAIRE, Et MM. LLOYD, McLEOD, ROBITAILLE, TESSIER, BELLEAU, PLAMONDON, DEAN, SCOTT, GILLESPIE, ROUSSEAU, HALL, TOURANGEAU, MAGUIRE.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et fait par ces présentes le règlement suivant:

**REGLEMENT**

pour ouvrir ci-après certaines rues y mentionnées.  
ATTENDU qu'il a été jugé par le Conseil avantelles fussent ouvertes public, que certaines rues additionnelles fussent ouvertes ci-après, il est par les présentes ordonné et statué par le Conseil.  
I. Qu'à un jour qui sera ci-après fixé par le conseil les rues additionnelles qui suivent seront ouvertes, à savoir: Une rue qui sera nommée la rue St. André, ayant trente pieds de largeur et commençant à la rue St. Pierre, d'où elle se prolongera parallèlement à la rue St. Paul et à cent vingt pieds de distance d'icelle, jusqu'à ce qu'elle intercepte la ligne ouest d'un fief Sault-au-Matelot; Une rue qui sera appelée la rue St. Antoine, à cent vingt pieds de la rue St. André, ayant trente pieds de largeur et la même longueur que la rue St. André, commençant à la rue St. Pierre et se prolongera parallèlement à la rue St. Paul; Et une rue qui sera appelée la rue Jérôme, à cent vingt pieds de la rue St. Antoine, ayant trente pieds de largeur et la même longueur que la rue St. Antoine, commençant à la rue St. Pierre, d'où elle se prolongera parallèlement à la rue St. Paul.  
(L. S.) G. OKILL STUART, Maire.  
Attesté F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

**BUREAU DU TRÉSORIER.**

Hôtel de Ville, Québec, 7 septembre 1846.  
EN vertu d'un certain règlement passé par la Corporation de la cité de Québec, le 26 jour d'août, mil huit cent quarante-six, intitulé: Règlement amendant le Règlement pour pourvoir à la levée de fonds nécessaires aux dépenses de la cité de Québec, le délai accordé pour la levée par le public des livres de décaution, au bureau du Trésorier, est prolongé jusqu'au cinquième jour d'octobre prochain, duquel délai toutes personnes intéressées doivent prendre avis par le présent.  
E. F. AUSTIN, Trésorier de la cité.

**Taxe des Cheminées.**

QUÉBEC, 26 août, 1846.  
AVIS public est par le présent donné, que tous les comptes d'arrérages dus le 1er septembre prochain, sur la taxe des cheminées, seront alors remis à l'avocat de la Corporation pour en poursuivre le recouvrement.  
Par ordre, EUGENE TRUDEAU, Inspecteur des Cheminées et Collecteur.

**Residence du Dr. Hubert.**

LE Dr. HUBERT a établi son bureau dans le Faubourg St. Roch, chez M. F. Drolet, rue de la Reine, No. 15, seconde porte du coin de la rue du Pont Québec, 8 septembre 1846.

Le soussigné sera prêt à payer un deuxième dividende dans la faillite de Joseph Verret, commerçant à Québec, à commencer du 1er septembre prochain, à son bureau Basse-Ville, rue Union.  
A. S. MATTE, Syndic.  
Québec, 18 août 1846.

**AVIS.**

CEUX qui doivent à la succession de feu M. C. V. Dupont, en son vivant de la Cité de Québec, Etudiant en droit, sont priés de payer au plutôt, et ceux auxquels elle serait endettée sont aussi priés de leur faire leurs réclamations. Les personnes qui auraient des effets appartenant à M. Dupont voudront bien aussi les remettre.  
S'adresser au soussigné P. OUELLET, N. P. Rue de l'ancien chantier, vis-à-vis le marché St. Paul. Québec, 13 août 1846.

**Aux Tonneliers.**

A VENDRE.  
UN petit lot de LIENS de fer galvanisé convenables à des ouvrages soignés.  
S'adresser à la maison du Parlement. R. SYMES, Surintendant.  
25 août 1846.

**HOTEL DU CANADA.**

RUE ST. GABRIEL.

**Mme. ST. JULIEN**

INFORME ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement, lui permettent d'offrir tout le confort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.  
INDEPENDANT D'UNE Position Centrale, A proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest, ) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable possible aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.  
LES FAMILLES Trouveront de spacieux Appartements, bien aérés, des Salons mment meublés et les soins les plus attentifs. Les Méts, les Fins les plus recherchés seront toujours s avec plus grand soin.  
DES OMNIBUS Seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des Bateaux-à-Vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.  
MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidant).  
Montréal, 16 juillet 1846.

**Le Nouveau-Testament DE N.S. JÉSUS-CHRIST,**

Traduit en français avec le commentaire littéral du Père de Carrières dans le Texte, et des Notes explicatives, morales et dogmatiques, pour faciliter l'intelligence.  
Publié avec l'approbation de Monseigneur l'archevêque de Québec.  
A vendre à la librairie d'Augustin Côté et cie., près de l'Archevêché.

**LIBRAIRIE CATHOLIQUE D'AUGUSTIN COTÉ et Cie.**

Les propriétaires de ce journal désireux de profiter de toutes les sources de patronage, que leur amène naturellement leur publication pour la Librairie, Papeterie, etc. tout en continuant d'exécuter, comme par le passé, toutes sortes d'impressions, et voulant répondre au désir d'un grand nombre de leurs abonnés, ont ouvert une Librairie Catholique, se composant pour le présent que du nouveau pour ainsi dire de ce qu'elle sera plus tard, savoir: des Formulaires de prières, Petites Heures (assorties), Psaumes, dorés etc., Journaux et Manuel du Chrétien, Chemin de la croix, grand et petit, Ange conducteur, Délices des ames pieuses, petite Bible, Traité de la paix, Catechisme de persévérance, Journée sainte, Imitation de Jésus-Christ, Psaumes et Cantiques, Heures de congrégation, etc. etc.  
Ouvrages de Fénelon, de Bourdaloue, de St. François de Sales, Dictionnaires de Feller et de l'Académie française.  
Livres et fournitures d'écoles.  
Règlement de la confrérie de la Bonne-Mort et Règlement de la confrérie du Saint Cœur de Marie, imprimés par eux-mêmes avec l'approbation de Mgr l'archevêque.  
Souvenir de Première Communion, livret approuvé aussi par Mgr l'archevêque et pour lequel ils ont réclamé le droit de propriété, est en vogue déjà dans nombre de paroisses. Images, grandes et petites, noires et colorées, mosaïques, etc., etc.  
Etudes de dessins, etc.  
Papeterie assortie de bureau, etc.  
Un assortiment complet de Cartes de visite et autres.  
23 juillet 1846.

**DEPOT D'HORLOGES ET MIROIRS AMERICAINS,**

No. 9, Sous-le Fort, Basse-Ville, D. O'DOUD, ENCANTEUR.  
N. B.—Encans du Soir de Marchandises Sèches, Quincailleries, etc., etc., le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.

**BRIQUE.**

A VENDRE. Briques manufacturées par N. A. Merry, aux Trois-Rivières, grandeur: 16. 4. 3. On recevra des soumissions en s'adressant au bureau du Soussigné, ou l'on pourra voir des échantillons.  
C. HART, Rue St. Pierre.  
Québec, 20 août 1846.

**A Vendre.**

UN grand emplacement, rue St. Valier, paroisse St. Roch, contenant 52 pieds de front sur 70 de profondeur, sur lequel il y a 80 toises de maçonnerie. Cet emplacement est borné en arrière par la côte d'Abraham, est un poste très avantageux pour le commerce. Il sera donné des termes de paiement à la convenance de l'acheteur. S'adresser à M. Ignace Prémont, propriétaire, ou au soussigné.  
J. BTE. PRÉNEAU, N. P. Rue des Fossés, St. Roch.  
Québec, 18 août 1846.

(NOUVELLE ANNONCE.)

**COÛRS SUR L'ART D'ECRIRE**

SUIVI ET RAISONNÉ LA LANGUE FRANÇAISE  
Le soussigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements aux Dames et aux Messieurs de cette ville ainsi qu'à ses amis, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé son nouveau mode d'enseignement; il saisit cette occasion pour les informer qu'il occupe maintenant la propriété de M. Pierre Roy, près des Remparts, rue St. François No. 13, où il continuera de donner tous les jours un Cours raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement sous le court espace de  
**Soixante Leçons.**  
Pour plus amples information, s'adresser au Soussigné, CHS. H. LASISSERAYE.  
Québec, 20 août 1846.

AVERTISSEMENT.

Sera vendue sur les lieux, MARDI, le 16 septembre prochain, à 10 heures du matin, si le soussigné n'a pas disposé d'avance, sans réserve, savoir :

UNE terre située en la Paroisse de Notre-Dame de Ste. Foy, Côte St. Ignace, d'un arpent, sept perches et onze pieds de front sur vingt-quatre arpents plus ou moins de profondeur, bornée par devant au Trait-Quarré des terres du Cap Rouge, par derrière au Nord au représentant John Grant, joignant d'un côté au Nord-Est à Sieur Louis Jumeau et M. Hamel, et d'autre côté au Sud-Ouest à Dame Agathe Villier, épouse de Charles Guévin et à ses enfants, avec une excellente maison et grande dessus construites.

De bonnes sûretés seront données à l'acquéreur. S'adresser à J. B. TRUELLE, Notaire, Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, No. 27. Québec, 15 août 1846.

LE COMTE D'ALBOROUGH.

GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leghorn, 21 février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.

Votre très obéissant et obéissant serviteur. (Signé) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.

MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Dr. Moore, Jrogiste, de Newtoun, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur, (Signé) G. R. WYTHEN BAXTER. A vendre, chez JOHN MUSSON, Chémiste Seul agent à Québec. Québec, 25 Octobre, 1845.

COTISATION.

CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC.

BUREAU DU TRESORIER, HOTEL-DE-VILLE, Québec, 25 juillet 1846.

AVIS public est par le présent donné que les livres des cotisations à être prélevés dans la présente année (en vertu d'un certain règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le onzième jour de juin, mille huit cent quarante-six, intitulé : "Règlement pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec,") ont été déposés au bureau du Trésorier de la cité, où ils seront et demeureront pour l'inspection publique, du premier jour d'août au premier septembre prochain, afin que toutes personnes y intéressées puissent les examiner en aucun temps (dimanches et fêtes exceptés), entre 9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, pendant l'espace de temps susdit, et en appeler au Conseil en aucun temps, pendant aussi le dit espace de temps, pour la correction de toute erreur qui peut avoir été faite ou allouée d'exister dans les dits Livres des Cotisations.

F. AUSTIN, Trésorier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE, Québec, 7 février 1846.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné. Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Dépôt de Quincaillerie

Papeterie, effets de Marine, etc.,

MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,

Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois,

PALAIS.

Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.

R. H. POOLE. Québec, 22 mai 1846.

COMITE' DE DISTRIBUTION.

A VENDRE :

Fer-blanc galvanisé,

Pour Toits, Saillies, Gouttières, etc.

De la manufacture de MM. John et Edmond Walker, dite : Gospel Oak Works, près Tipton, Staffordshire.

CES messieurs ayant adressé au Comité de Secours des incendiés de Québec, du 28 mai et juin, 1845, 10 tonneaux de leur fer-blanc galvanisé, avec instruction d'en disposer aux victimes des incendies à des prix très bas ;

Avis est par le présent donné, que le soussigné a reçu avis de vendre le fer-blanc susdit aux incendiés seulement, en quantité suffisante pour couvrir une maison ou bâtiment, et pas plus, à chaque propriétaire, à 4 deniers courant par livre.

On peut s'adresser tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à midi, au bureau du soussigné, à la maison du Parlement. Conditions : — Argent Comptant. R. SYMES, Surintendant Québec, 11 juillet 1846.

GRANDS MARCHES.

SE VENDANT AU PRIX COUTANT.

Le soussigné, se proposant de terminer ses affaires dans quelques jours, vend au prix coutant, pour ARGENT COMPTANT les effets qui composent son fonds de magasin, con-

Consillerie, Outils, Ebénisterie et Tapiserie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Ecrans, Clous, Fer en barres, Acier, Huile, Peintures, Brosses, etc.

P. DORION, Rue la Montagne.

Québec, 10 juin, 1846.

AVOINE A VENDRE :

25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement au quai de John Racy, vis-à-vis de la Casoterie, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Remparts, No. 15. NARCISSE C. FAUCHER. 5 juin 1846.

ALMANAC

des affaires.

AMBLE RENAUD, cordonnier, fabricant de chaussures de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé le mardi 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

François Barbeau,

PEINTRE-ENTREPRENEUR.

No. 20,

Rue Ste. Geneviève faubourg St. Jean.

Québec, 20 juin 1846.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

FRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade. Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, marchand et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 55, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claude ; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOS. LAURIN,

NOTAIRE

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul. Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

J. BTE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fosses, St. Roch. Québec, 16 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch. Québec, 18 avril 1846.

Le soussigné a transporté son domicile sur les remises de Paris, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent. F. O. GAUTHIER, avocat. Québec, 5 mai 1846.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

Le soussigné a transporté son domicile au no 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, écuyer, rue des Fossés, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 57, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice. J. P. RHEAUME, Avocat et procureur. Québec, 19 mai 1846.

LE DR. RINFRET DIT MALOIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 10 janvier, 1846. Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. , faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St.-Jean rue Aiguillon. PIERRE GAUVREAU, Architecte. Québec, 4 juillet 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné a établi son Étude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph. Jos. LEFEBVRE 2 Juin 1845.

Le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Vallier, près la barrière.—15 mai 1846.

BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer. 3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François. Québec, 10 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.

No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville. 1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Re.leur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines. Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coeluche, le mal de gorge, &c. Beaume végétal pour le rhume, la toux, la coeluche, &c. Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c. Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c. Parégorique pour le rhume, la toux, la coeluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c. Syrop de Scille pour le rhume, la toux, la coeluche, &c. Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c. Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c. Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c. Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes. Pâte de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c. Régisse de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c. Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c. Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c. Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux. Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c. Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c. Onguent de roses pour le mal de lèvres, &c. Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c. Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c. Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c. Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. Opodeldoe pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c. Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c. Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c. Emplâtres renfermés pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c. Emplâtres chaudes pour le rhumatisme les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c. Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes. Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c. Savons adoucissants et parfumés pour la barbe. Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c. Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux. Graisse d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noircir et embellir les cheveux, &c. Pilules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac. Pilules pour les vers, chez les enfants et les adultes. Pilules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c. Extrait et Syrop de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion &c. Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c. Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer, Arrowroot de Bernoulli, gravaux et ergo à patente, ergo, lactica pour les malades, les convalescents et les personnes indolentes &c. &c. Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c. Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c. Poudre à dent, Teinture de myrthe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c. Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail. Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure. Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c. Huile d'aspic pour les tumeurs. Verris transparent pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c. Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût. Poudre blanche parfumée à la violette. Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts. Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c. Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille. Onguents pour les irruptions et les autres maux de la tête. Onguents pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gratelle, &c. Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces. Miel clarifié pur ou mélangé pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c. Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c. Phénix bitters et pilules de vie de Moffat. Pilules de vie du vieux Parr. Salsepareille de Sands. Poudre pour les vers. Vermifuge de Fanstock, Encre à marquer. Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c. Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c. Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c. Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux. Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure. Québec, 18 novembre, 1845.

CHAPEAUX

Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de CHAPEAUX

de Paris, de Londres et de New-York, Livourne et de Foin, pour hommes et enfants ;

Casquettes de drap et de toile cirée, Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamouis ; Gants de Buck-skin ; Galons de soie militaire, et autres patrons ; Ceintures de soie et de laine supérieures ; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants ; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSSI, Reçu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs de chargés de différente qualité et prix. Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes. Répare des chapeaux de castors et leghorne.

F. E. GARANT, No. 8, rue St. Jean. Québec, 26 mars, 1846.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!



L'ONGUENT D'HALLOWAY. Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du CHRONICLER, Tobago, Indes Occidentales. 4 FEVRIER, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY. Monsieur, Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance de ces heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespéré. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien ; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur. (Signé) JOHN MARTIN.

Hemorrhoides, Fistules, Debilités. CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT. Un lieutenant de demi-pai, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dont par désir on fait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors eu tout autre moyen lui était refusé. CANCER AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE. Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tatton, pres Southampton. 6 Février, 1845.

Au professeur Holloway. "MONSIEUR, La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, 11 blessures étaient ouvertes à la fol. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse me serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie. " Je serai toujours, vos très reconnaissant et obéissant serviteur. (Signé) " RICHARD BULL. " Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelles, cancers ulcérés et pierceux, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorrhoides ; les PILULES DE HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent ; et cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié à temps qu'il faut pour l'onguent seul. Brûlures, teignes, eczémaux, gercures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent. A vendre chez JOHN MUSSON, chimiste. Seul agent à Québec. N. B. Les Directions sont affrées au Pot ou à la boîte

PROPRIÉTÉ A VENDRE. UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Do-cap, paroisse de St. Roch ; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai. S'adresser à dame veuve Chs. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père. Québec, 27 septembre 1845

INCENDIES DE TERRENEUVE.

A ma prière, ROBERT SYMES, écuyer, a bien voulu consentir à recevoir et prendre en charge tous les dons en ligne de liti, hardes et autres effets destinés aux incendiés de Saint-Jean de Terre-Neuve, et on est prié d'envoyer ces dons à l'Hôtel du Parlement, avec une note contenant le nom du donateur. G. OKILL STUART, Maire, Québec, 13 juillet 1846.